

LOI SUR L'ASSISTANCE AU REVENU
R-029-2020
Enregistré auprès du registraire des règlements
2020-10-29

RÈGLEMENT SUR L'ASSISTANCE AU REVENU—Modification

Sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'assistance au revenu*, L.R.T.N.-O. 1988, ch. S-10, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire prend le règlement ci-après portant modification du *Règlement sur l'assistance au revenu*.

1. Le paragraphe 20(4) du *Règlement sur l'assistance au revenu*, R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-16, est modifié par remplacement du point à la fin de l'alinéa n) par un point-virgule et par ajout de l'alinéa suivant après l'alinéa n) :

- o) les prestations reçues en vertu de la partie 1 ou la partie 3 de la *Loi sur les prestations canadiennes de relance économique* (Canada).